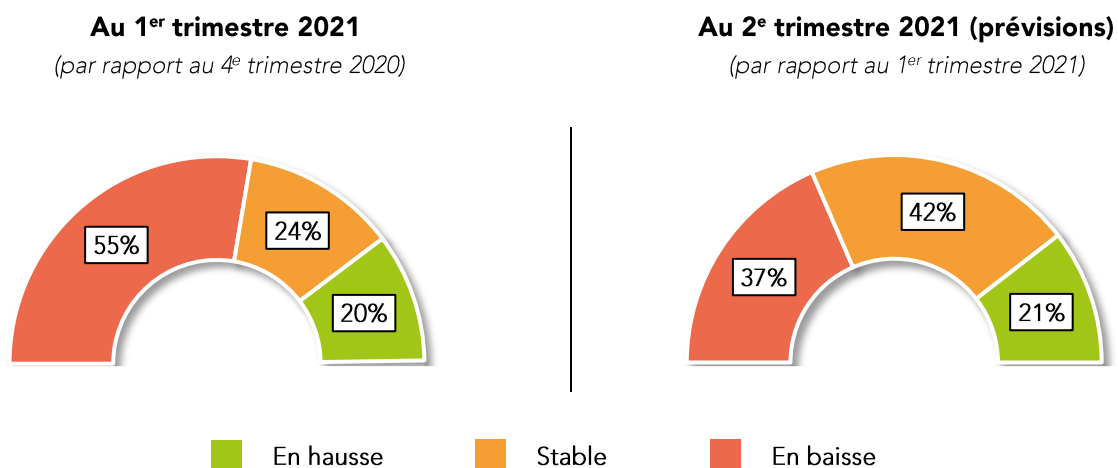


## ENQUETE : COVID-19

Situation des TPE - PME après un an de crise sanitaire et économique

### LA CONFIANCE PROGRESSE...

- Evolution du chiffre d'affaires :



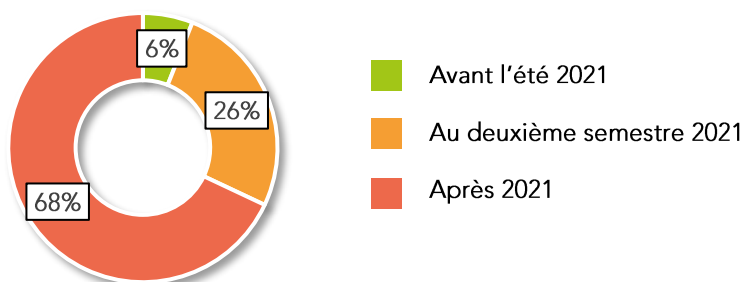
Lecture (graphique de gauche) : 55 % des entreprises interrogées font état d'une baisse du chiffre d'affaires au premier trimestre 2021 par rapport au quatrième trimestre 2020.



**81 %**

des dirigeants estiment que la reprise économique en France aura un impact significatif sur l'activité de leur entreprise.

Toutefois, les chefs d'entreprise ne s'attendent pas à un retour immédiat à la « vie normale », sans restriction sanitaire.



- Avant l'été 2021
- Au deuxième semestre 2021
- Après 2021

## ...MEME SI UNE MAJORITE DE DIRIGEANTS DEMEURENT INQUIETS

- L'inquiétude des dirigeants sur leur activité future :



**53 %**



des dirigeants sont inquiets sur la pérennité de leur entreprise.  
(54 % lors de l'enquête de janvier 2021)

- Focus sur les matières premières

### Hausse des prix



**59 %**

**59 %** des entreprises interrogées estiment être impactées par la hausse des prix des matières premières.

- ▶ 93 % dans l'industrie et la construction

### Approvisionnement



**28 %**

**28 %** des entreprises interrogées éprouvent des difficultés à s'approvisionner en matières premières.

- ▶ 69 % dans l'industrie et la construction

Parmi les entreprises impactées par la hausse des prix des matières premières :

**45 %** déclarent qu'elles ne répercutent pas cette augmentation sur leurs prix de vente.

- Focus sur les loyers

Parmi les dirigeants payant un loyer (soit 78 % des entreprises interrogées) :



**22 %**

des chefs d'entreprise rencontrent des difficultés à payer leur loyer.

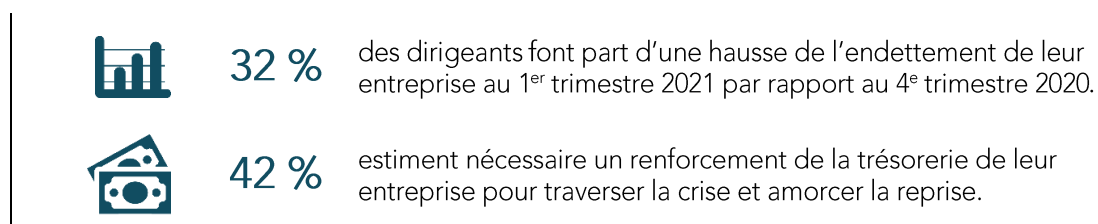
- ▶ 47 % dans l'hébergement - restauration

**17 %** des entreprises ont bénéficié d'une aide (annulation ou report de loyer) de leur bailleur depuis le deuxième confinement.

20 % lorsque le bailleur est un institutionnel,

16 % lorsqu'il est un particulier ou une entreprise.

Ces difficultés ont un impact direct sur l'endettement et la trésorerie des entreprises.



En cas de difficulté, les dirigeants se tournent d'abord vers leur expert-comptable et leur banquier, puis vers les associations de chefs d'entreprise (fédération, organisation interprofessionnelle, etc.).

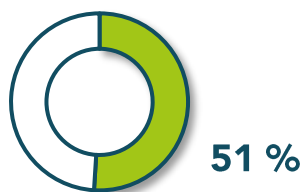
#### Les interlocuteurs privilégiés en cas de difficultés de l'entreprise



Les entreprises avaient la possibilité de choisir jusqu'à deux interlocuteurs.

## LE REMBOURSEMENT DU PGE REPOUSSE DANS LE TEMPS

- Recours des entreprises au Prêt garanti par l'Etat (PGE)



La moitié des entreprises interrogées ont bénéficié d'un PGE. Parmi celles-ci, 40 % ont reçu la somme maximale (équivalente à trois mois de chiffre d'affaires).

- Utilisation du prêt



Lecture : 24 % des entreprises interrogées et ayant bénéficié d'un PGE ont utilisé la totalité ou quasi-totalité du prêt.

- Les conditions de remboursement



**58 %** des dirigeants interrogés ont demandé un différé de remboursement de 2 ans.



**10 %** estiment avoir besoin de 8 ans ou plus pour pouvoir rembourser leur PGE.

## LE RECOURS AU TELETRAVAIL AVANT, PENDANT ET APRES LA CRISE

Questions posées uniquement aux entreprises ayant des salariés et dont l'activité permet le télétravail (soit 20 % des entreprises interrogées).

- Recours au télétravail avant la crise sanitaire



Dans un tiers des entreprises, le télétravail est pratiqué en « temps normal » (hors périodes de pandémie ou de grève).

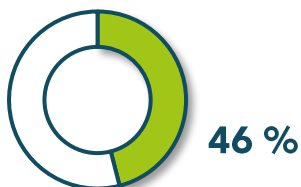
- Recours au télétravail durant la crise sanitaire

Parmi les entreprises ne pratiquant pas le télétravail en « temps normal » :



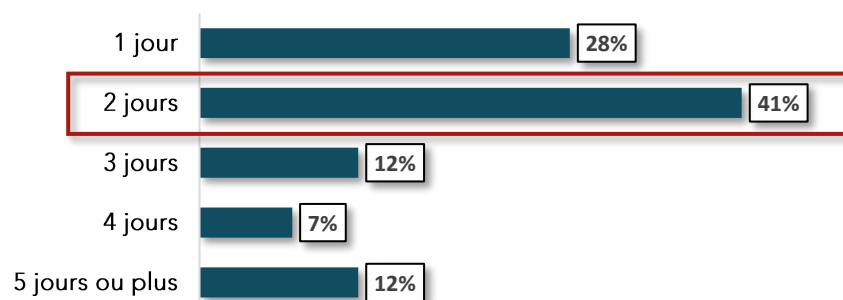
**73 %** des dirigeants ont mis en place le télétravail à l'occasion du troisième confinement.

- Recours au télétravail après la crise sanitaire



A l'issue de la crise sanitaire, **46 % des entreprises** prévoient la mise en place du télétravail (soit 13 points de plus qu'avant la crise).

Parmi celles-ci, le format privilégié par les dirigeants est de deux jours de télétravail par semaine.



Nombre de jours de télétravail envisagé par le dirigeant à l'issue de la crise

## METHODOLOGIE



Étude basée sur **2.060 réponses** de dirigeants de TPE-PME

Les résultats de cette enquête sont définis sur la base de réponses volontaires.

Pour reproduire la démographie des entreprises, les réponses ont été redressées, de manière à corriger la sur-représentation des entreprises de l'hébergement - restauration et des salles de sport et la sous-représentation des entreprises du secteur du bâtiment.



L'échantillon a été interrogé via l'envoi d'un questionnaire en ligne auprès des adhérents de la CPME.



L'enquête s'est déroulée du 29 avril au 7 mai 2021.

Icones réalisées par Freepik de [www.flaticon.com](http://www.flaticon.com)